La lutte du temps de guerre contre l'inflation s'est poursuivie avec un succès marqué pendant toute la période de transition. Malgré l'abandon graduel des réglementations et le passage à un régime sélectif de plafond des prix, on a réussi à contenir la hausse des cours. En ce domaine, il faut mentionner, à titre de mesure d'une extrême importance, le rétablissement de la parité entre notre dollar et celui des Etats-Unis.

L'adaptation de nos industries de guerre à la production du temps de paix s'est réalisée avec plus de rapidité et moins de heurts et de bouleversements qu'on ne l'aurait prévu. Le marché de la main-d'œuvre reste ferme et la réintégration dans les emplois civils des travailleurs de guerre déplacés ainsi que des

anciens combattants démobilisés s'effectue avec célérité et efficacité.

Au cours de ces dernières semaines, l'arrêt du travail dans certaines industries de base a ralenti la production essentielle et aggravé les dangers d'inflation. Mes ministres conviennent avec le comité permanent des relations industrielles que la régie des prix ne saurait se prolonger sans une régie appropriée des salaires. Le Gouvernement a la ferme conviction que la modération et la réserve chez toutes les parties en cause sont essentielles au règlement satisfaisant des différends ouvriers et au maintien de la production à un haut niveau, sans quoi les offres d'emploi ne sauraient être abondantes.

Le rapatriement des troupes est aujourd'hui à peu près achevé. On prévoit que les épouses et les enfants des anciens combattants seront presque tous arrivés au Canada à la fin de l'année. De même, la démobilisation de l'armée, de la marine et de l'aviation du temps de guerre tire à sa fin. On a jeté les bases des

forces de défense permanentes du temps de paix.

Plusieurs mesures ont été adoptées en vue d'assurer aux anciens combattants et aux familles de ceux qui sont tombés un sort digne des services et des sacrifices

de nos troupes.

Au Canada, comme dans les autres pays, la pénurie d'habitations a pris une tournure plus critique depuis la fin de la guerre, en dépit de la construction d'un nombre plus considérable de logements. Pour rendre plus efficace l'action du Gouvernement, on a, dans une large mesure, confié à un seul ministre de la couronne la responsabilité en matière d'habitation. On a modifié la Loi nationale sur l'habitation de façon à favoriser davantage la construction de maisons.

Le Parlement du Royaume-Uni a modifié l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à la suite de la demande exprimée dans une adresse conjointe des deux Chambres du Parlement. L'amendement aura pour effet d'assurer plus efficacement, dans la représentation du peuple à la Chambre des communes, le maintien du principe historique de la représentation fondée sur le chiffre de la population.

Vous avez adopté une loi pour élucider et définir la citoyenneté canadienne et créer un statut distinctif à notre peuple. La loi de l'immigration a aussi subi des modifications la rendant conforme à la définition revisée de la citoyenneté

canadienne.

Les autres bills adoptés comprennent des mesures relatives aux forces armées, à l'exploitation et à la régie de l'énergie atomique, au Conseil national de recherches, au ministère des Affaires extérieures, au fonctionnement des sociétés de la couronne, à la Cour de l'Echiquier, à la rémunération des juges, aux enquêtes sur les coalitions, au contrôle du change étranger, à l'assurancechômage, aux crimes de guerre et à la Commission du district fédéral.

La conférence fédérale-provinciale a repris ses séances le 25 avril et les a suspendues le 3 mai. La conférence n'ayant pas abouti à un accord unanime, on a présenté des propositions fiscales susceptibles d'être adoptées par chaque province. Trois gouvernements provinciaux les ont acceptées en principe. Des discussions préliminaires se poursuivent avec d'autres provinces. On espère en arriver à un accord général s'étendant à toutes les provinces.